LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2010

Les perspectives pour 2010

L'année 2009 aura été riche en actions. L'avènement du système BADR dans sa version complète constitue une date remarquable. La douane marocaine s'est ainsi dotée d'un système moderne, performant, ouvert sur internet et parfaitement évolutif. Il est projeté, pour l'année 2010, de poursuivre l'alignement du Système d'information sur le métier douanier et d'élargir la palette des prestations offertes à l'entreprise marocaine tout en améliorant davantage les modes de gestion.

Ainsi, les perspectives de l'action douanière pour les prochains mois s'articulent autour des axes suivants :

>>> LA FACILITATION DES PROCÉDURES ET LA DÉMATÉRIALISATION

A la Douane marocaine, la facilitation est appréhendée de manière significative au travers de la poursuite de la simplification des formalités et des procédures douanières mais également de la dynamisation de la dématérialisation.

Parallèlement au travail de simplification, d'harmonisation et de déconcentration, l'année 2010 sera caractérisée par un effort supplémentaire en termes de consolidation du cadre procédural. En effet, il n'est pas rare que plusieurs sources (décrets, arrêtés, circulaires, notes, etc.) soient nécessaires pour couvrir une même procédure, ce qui n'est pas de nature à en faciliter la lisibilité. La contribution de l'ADII au sein de la Commission Nationale de l'environnement des affaires sera de mise à travers la participation active aux différents groupes de travail qui en sont issus et particulièrement ceux traitant de :

- La codification et la publication des procédures administratives applicables aux entreprises
- La facilitation des échanges d'informations sur les entreprises entre administrations publiques via la mise en place d'un identifiant commun
- La mise à jour de la charte de l'investissement.

Pour ce qui est de la dématérialisation, la levée de l'exigibilité du visa de reconnaissance, la mainlevée chez l'opérateur, la suppression du dépôt physique de la déclaration sommaire, la transmission électronique des documents figurant dans le dossier de la déclaration en détail, l'encouragement du paiement électronique sont autant de pistes que l'Administration s'attèlera à mener à terme/concrétiser au courant de l'année 2010.

Sur un autre plan, la mise en pratique du statut d'Opérateur Economique Agréé constituera sans nul doute une mesure phare de l'année 2010 et viendra s'adjoindre à l'éventail des services douaniers à destination des opérateurs économiques.

Le partenariat avec le monde de l'entreprise, au demeurant très satisfaisant, sera de son côté, consolidé par le biais de rencontres institutionnalisées et plus régulières visant à améliorer la concertation et la communication sur les réformes. La recherche de la mise à niveau de l'entreprise et l'amélioration du climat des affaires étant les objectifs qui guideront l'action de la Douane marocaine.

>>> L'OPTIMISATION DES RÉGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)

Le traitement du passif des RED figure parmi les résultats attendus de l'année 2010. Tout en tirant profit des innovations introduites par BADR pour asseoir une gestion et un suivi des plus efficaces, des rencontres d'échanges et de concertation seront organisées avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc afin de trouver les solutions idoines qui permettront le traitement définitif des comptes anciens cautionnés par des banques et figurant encore soit dans les écritures de ces dernières soit au niveau du passif détenu par l'ADII.

>>> L'APPUI AUX PROJETS NATIONAUX

De par sa place centrale dans les opérations du commerce extérieur, la douane contribue activement à la concrétisation des projets d'envergure nationale tels que PORTNET, GID, GISRH ou les échanges avec TMSA mais aussi internationale tels que l'échange de données avec l'IRU ou encore le projet de douanes en réseau international (DRI) mené au sein de l'OMD.

En ce qui concerne PORTNET, la mise en œuvre en 2010 de la première tranche consacrée au trafic des conteneurs améliorera significativement, grâce à l'interconnexion de la communauté portuaire de Casablanca et Agadir, le coût et la qualité du passage des marchandises au travers de ces deux ports. A ce titre, la douane ne ménage aucun effort pour faire aboutir ce chantier dans les meilleurs délais.

L'accompagnement douanier du port de Tanger Med et des activités qui y sont basées devra être poursuivi à l'instar des procédures et des réglementations instaurées pour soutenir les logisticiens dans le cadre en particulier de la mise à la consommation des produits non transformés. L'année 2010 verra le transfert partiel de l'activité « voyageurs ». La douane s'organise dès à présent pour assurer à cette opération la réussite escomptée.

L'ADII apportera également son appui aux projets d'extension des zones franches, des plates-formes industrielles intégrées (P2I) et des zones logistiques multi-flux. Cet appui prendra la forme d'un accompagnement règlementaire mais également et surtout procédural, lors à la fois des phases d'aménagement et d'exploitation de ces zones.

Le projet de douanes en réseau international, pour sa part, figure parmi les nouveaux chantiers que l'Administration projette d'entamer et pour lequel et à titre d'expérimentation, il est prévu d'impliquer un ou plusieurs douanes partenaires dont la douane tunisienne avant la généralisation aux autres pays de la Région.

>>> LE SYSTÈME D'INFORMATION : ALIGNEMENT STRATÉGIQUE, COMPLÉTUDE FONCTIONNELLE, DISPONIBILITÉ ET SÉCURITÉ

Prônant l'amélioration continue de ses services et de ses modes de gestion, l'Administration œuvrera, les années à venir, à mettre son système d'information au service des projets à valeur ajoutée tels que l'opérateur économique agréé, le contrôle a priori et a posteriori, la mise en œuvre pratique et effective du concept de bureau de domiciliation.

Dans un même ordre d'idée et si l'année 2009 a vu la préparation et le lancement des consultations pour la mise en œuvre du Plan de Continuité de l'Activité douanière, 2010 devra connaître la mise en place effective de ce PCA.

Un site de backup sera opérationnalisé et les procédures de fonctionnement et de reprise suite à sinistre seront élaborées et mises en œuvre. Cette mesure coïncidera avec la rénovation de la plate-forme centrale de production, les équipements actuels devant précisément servir au site de backup à venir.

Sur un plan purement technique, BADR continuera à bénéficier d'efforts destinés à le rendre encore plus performant notamment en procédant à l'unification de l'architecture applicative et en poursuivant l'optimisation du code, à travers, entre autres, des actions de refactoring.

>>> LA POURSUITE DE LA RATIONALISATION DU CONTRÔLE DOUANIER

L'année 2010 sera l'année de consécration de la réforme de la chaîne des contrôles. Ce projet qui a démarré en 2009 vise la facilitation des procédures, l'efficacité du contrôle et la sécurisation de la chaîne logistique.

Cette réforme portera sur les principaux maillons du contrôle :

• **le contrôle a priori :** des cellules spécialisées dans ce type de contrôle seront mises en place au niveau des principaux sites portuaires. Pour une meilleure prise en charge de cette fonction, un programme de renforcement des capacités est prévu. Il portera essentiellement sur la formation et la capitalisation des meilleures pratiques.

• **le contrôle immédiat :** il importe de poursuivre son amélioration à travers le renforcement de la gestion des risques et partant du système de sélectivité. Dans ce cadre, l'effort devra être encore plus soutenu en 2010 pour capitaliser sur les opportunités offertes par le système d'information de l'Administration en vue d'anticiper les évolutions en matière de fraude et d'identifier les risques se rapportant notamment à la valeur et à l'origine des marchandises dédouanées.

Une attention particulière sera accordée durant l'année 2010 à la lutte contre les pratiques déloyales, notamment la sous facturation, à travers la consécration d'une démarche sectorielle et la mise à contribution des départements ministériels concernés et des associations professionnelles intéressées.

• **le contrôle a posteriori :** l'année 2010 connaîtra la poursuite du parachèvement du processus du renforcement de ce type de contrôle après dédouanement.
Ainsi, le rattachement du contrôle différé au niveau des services régionaux de contrôle a posteriori opéré en 2009, se traduira par la création, au niveau de ces services, de cellules dédiées à l'analyse de risque dans l'objectif de mieux orienter et optimiser les contrôles.

> Renforcement des capacités des structures chargées du contrôle (moyens humains, nouvelles technologies …)

La mise en œuvre de la stratégie de contrôle reste tributaire des moyens mis à la disposition de l'Administration. Aussi, les efforts se focaliseront en 2010 sur le renforcement des capacités, à travers le déploiement de ressources humaines qualifiées et formées, et la dotation des services concernés en moyens technologiques modernes (scanners, équipement de détection des rayonnements …).

> Consolidation du partenariat douane/ douane et douane autres autorités

L'Administration s'est résolument engagée dans la voie de la consolidation de sa démarche de partenariat aussi bien avec les autorités nationales concernées par les questions sécuritaire et commerciale qu'avec les douanes étrangères et autres organismes internationaux dans l'objectif de mieux maîtriser les flux internationaux de marchandises et de passagers et de lutter efficacement contre toutes les formes de fraude.

A ce titre, il est prévu de développer cette coopération avec les douanes étrangères partenaires en favorisant l'échange d'informations et le partage d'expérience, l'organisation d'opérations de contrôle conjointes et la conclusion d'autres accords d'assistance administratifs.

>>> L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT FISCAL

Dans un souci d'efficacité de contrôle et d'amélioration du rendement des TIC, un système de marquage intégré et sécurisé pour le contrôle de certaines matières soumises aux taxes intérieures de consommation sera mis en place. Ce projet sera concrétisé en quatre phases :

- 1ère phase : marquage des bières - à compter du 1er Avril 2010
- 2ème phase : marquage des bouteilles de whyski et des boissons non alcoolisées - à compter du 1er Juillet 2010
- 3ème phase : marquage des vins et des boissons spiritueuses autres que le whisky - à compter du 1er Octobre 2010; et
- 4ème phase : marquage des tabacs manufacturés - à compter du 1er Janvier 2011.

Par la mise en place de ce système, l'ADII entend réduire de manière significative le montant de l'évasion fiscale et rationaliser les moyens humains dédiés à ce type de contrôle.

Les résultats escomptés sont :

- l'augmentation des recettes relatives aux TIC
- la simplification des procédés de contrôle lors de la production et de la consommation
- Une meilleure visibilité sur les quantités fabriquées ou importées
- La participation des fabriquants dans les contrôles (auto-contrôle)
- La sécurisation des estampilles et par ricochet des recettes TIC

>>> LA GOUVERNANCE, LE CONTRÔLE INTERNE ET L'AUDIT : POUR ASSURER UNE MEILLEURE QUALITÉ DU SERVICE RENDU

L'Administration s'est engagée, depuis quelques années déjà, dans un processus de réformes, basé sur les principes de bonne gouvernance impliquant aussi bien le personnel douanier que les partenaires de l'administration et visant à améliorer la gestion de la chose publique.

Pour accompagner ces réformes, l'administration a amélioré ses modes de fonctionnement et ses méthodes de travail et d'intervention et mobilisé ses ressources humaines autour d'objectifs stratégiques clairement définis pour être déclinés aux niveaux opérationnels.

Et pour cadrer les orientations stratégiques et traduire, dans les faits, les principes précités, la démarche de la programmation a été repensée pour donner lieu à la contractualisation assurant, d'une part, l'engagement des responsables et constituant, d'autre part, une référence pour les résultats à atteindre.

Pour favoriser les conditions d'une bonne gouvernance, l'audit et le contrôle interne interviennent pour assurer une surveillance des objectifs et des résultats fixés. Aussi, l'Administration a-t-elle programmé pour l'exercice prochain,

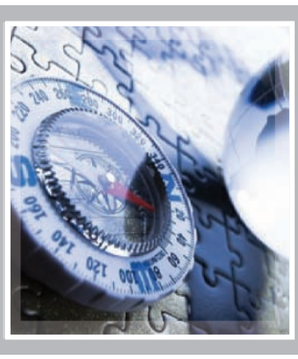

de confier à l'audit la mission d'apprécier la mise en œuvre des objectifs que se sont fixées les structures opérationnelles et d'évaluer le niveau de performance atteint par ses structures.

Le contrôle interne, en impliquant tous les services opérationnels, vise à mettre en place les mécanismes et les procédures devant prémunir de tout risque empêchant l'atteinte des objectifs fixés.

L'audit intervient, également à ce stade, non seulement pour s'assurer de l'application des procédures mises en place, mais pour contribuer à leur élaboration en identifiant les domaines présentant un risque potentiel, moyennant une cartographie des risques. Le travail qui sera entrepris dans cette perspective permettra de cibler les interventions du pôle audit et inspection afin d'accroître l'efficacité de ce dernier et optimiser ses ressources.

>>> L'AMÉLIORATION DE L'ÉTHIQUE

Consciente que l'amélioration de l'éthique passe non seulement par un contrôle mené par les structures d'audit et d'inspection et les responsables locaux et régionaux mais également par l'adoption d'un référentiel des valeurs partagées et à observer par tous les douaniers, l'Administration s'est attelée à concevoir un code de conduite qui lui est propre .

Sur le plan des procédures administratives et tout en s'inscrivant dans le cadre de la promotion de la transparence pour lutter contre la corruption au sein de notre ministère, une action consistant en la réécriture, selon un calendrier précis, des procédures pour leur donner une orientation usagers sera conduite en 2010.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner en matière d'éthique la création d'un Observatoire dont le but est de faire participer davantage le secteur privé et les usagers du service en général à la lutte contre corruption. Certaines entreprises se sont déjà engagées, dans ce sens, à adopter une charte d'éthique pour leur personnel dans la conduite des affaires.

>>> LA GESTION STRATÉGIQUE

L'environnement dans lequel nous évoluons nous met devant des défis que nous sommes déterminés à relever. En effet, l'ouverture de notre pays sur son environnement international et la multiplication des accords de libre échange ont eu un impact sur les prérogatives de l'ADII et ont renforcé ses responsabilités. Hormis sa mission de contrôle, celle-ci est appelée à assurer un rôle économique de premier plan pour accompagner de manière qualitative le processus de développement du pays et participer, aux côtés d'autres acteurs, à la création des conditions favorables au développement du commerce mondial.

Réussir ce challenge revient à mettre en place une stratégie d'évolution qui tient compte de tous ces éléments et à veiller à sa mise en œuvre rigoureuse. C'est dans cet objectif que l'année 2010 verra le lancement d'un projet qui a pour objet la formalisation de la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015 et d'accompagnement pour sa mise en œuvre.

>>> L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Face à l'évolution de l'environnement dans lequel elle opère et à l'émergence de nouveaux métiers douaniers, l'ADII s'est résolument engagée dans une dynamique de modernisation de la gestion des ressources humaines, dynamique qui focalisera durant l'année 2010, sur quatre principaux axes :

> Parachèvement du projet de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des Ressources humaines, plusieurs actions seront menées pour la finalisation du projet de la GPEEC dont notamment :

- l'élaboration du Référentiel des Emplois et des Compétences de l'Administration Centrale et l'affectation des effectifs aux postes de travail

• l'évaluation des compétences des agents de l'Administration Centrale

• l'évaluation de la charge de travail de chaque structure et la définition de normes qui permettront une affectation optimale des ressources humaines. S'en suivra une analyse de la situation réelle de l'affectation des effectifs en vue de relever les situations de sous effectif et / ou de sureffectif et in fine de mettre en place le plan de redéploiement qui s'impose

• la catégorisation des structures opérationnelles en fonction de critères issus de l'évaluation des activités.

> Recrutement

L'Administration poursuivra l'opération de recrutement conformément au plan prévisionnel « Ressources humaines 2010-2012 ». Ce plan tient compte de l'analyse des besoins en effectifs par emploi, de l'évolution des métiers ainsi que des prévisions des départs à la retraite par d'activité.
Dans ce cadre, il est prévu, en 2010, le recrutement d'une soixantaine de cadres supérieurs et l'organisation d'une opération de redéploiement des agents ayant le profil de comptables publics auprès des directions du Ministère de l'Economie et des Finances.

> Modernisation de la gestion des filières de surveillance :

La filière de surveillance qui intervient sur le terrain selon une organisation de travail particulière, représente 50% de l'ensemble des effectifs de l'ADII et remplit une mission très importante de par sa responsabilité et la nature sensible de son intervention. L'année 2010, verra l'informatisation de la gestion des métiers des brigades.

> Formation

La formation continuera à constituer une priorité dans la politique de gestion des ressources humaines de la Douane. La dynamisation de ce levier de performance s'articulera notamment autour de la Formation à distance. Une plate forme de formation à distance sera, donc, mise en place. Une démarche de conduite de changement est prévue pour garantir la réussite de ce projet.

En vue d'assurer un transfert du savoir et par la même occasion, vulgariser davantage les missions et actions de l'administration, l'ADII envisage de dynamiser davantage le partenariat avec l'université en procédant au montage de licences professionnelles et de masters spécialisés.

>>> L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGIONALISATION À TRAVERS LA DÉCONCENTRATION

En perspective de la nouvelle loi sur la déconcentration qui entend confier de nouvelles prérogatives aux wilayas dans leurs relations avec les services déconcentrés au niveau des régions et compte tenu des spécificités de l'ADII par rapport à cette réforme, une réflexion sera engagée pour la conception d'un nouveau cadre de déconcentration des services extérieurs face à cette nouvelle donne.

>>> UNE NOUVELLE VITRINE À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

La communication autour de l'activité de l'ADII et l'assistance et l'orientation de ses usagers constituent une des priorités de l'Administration des Douanes. A ce titre, l'année 2010 sera celle de la mise en service de son nouveau portail internet. Ce portail, l'ADII le veut convivial grâce à une navigabilité optimisée, complet en matière d'informations y véhiculées et interactif dans la mesure où il devra offrir des services aux opérateurs et aux citoyens, directement accessibles à partir de chez eux.